

Aux
représentantes et représentants des
médias

Urbanisme

Rue centrale 49 2501 Bienne
T 032 326 16 21
urbanisme@biel-bienne.ch
www.biel-bienne.ch

Communiqué de presse du 31 août 2020

Publication du concours d'architecture pour le projet Habiter et Vivre à la «Fleur de la Champagne» sur le site «Rue des Fleurs sud» dans le quartier de la Gurzelen

Associées à la Fondation Centre ASI, la coopérative de construction GURZELENplus, en tant que maître d'ouvrage, et la Ville de Bienne, en tant que propriétaire du terrain, planifient la réalisation d'un projet-phare de logements coopératifs sur l'actuelle place de la Gurzelen, à proximité immédiate du «Terrain Gurzelen». Les appartements devraient être occupés dès le printemps 2025. Le terrain est octroyé en droit de superficie.

Bientôt, quelque 230 résidents et résidentes prendront possession de leur nouveau logement. Un large éventail d'unités commerciales de petite et moyenne taille, comme un café au rez-de-chaussée, viendra enrichir le quartier. La Fondation Centre ASI y a, du reste, ses ateliers. Le projet accueillera également une «maison du logement», qui sera le futur centre de compétences biennois en matière de logements d'utilité publique, avec des offres de formation continue et des projets en commun. La surface habitable par personne est en moyenne d'environ 30 mètres carrés. L'offre est variée avec des studios, des appartements familiaux, de petites communautés d'habitation ou d'autres formes d'habitats alternatifs.

Le programme du concours repose sur le concept lauréat «Fleur de la Champagne», que le maître d'ouvrage d'utilité publique GURZELENplus avait soumis en réponse à l'appel d'offres lancé en automne 2019 par la Ville de Bienne pour l'octroi du droit de superficie sur le site «Rue des Fleurs sud».

Un projet taillé sur mesure pour le site

Différentes étapes doivent encore être franchies cet automne, avant que le projet ne sorte de terre. La Ville de Bienne et GURZELENplus lanceront ensemble le concours d'architecture début septembre 2020. Une procédure sélective (préqualification) est organisée, afin d'obtenir des propositions de projets novatrices et taillées sur mesure pour répondre au mieux aux caractéristiques du site et aux objectifs du maître de l'ouvrage, ainsi qu'à ceux de la Ville de Bienne. De jeunes bureaux seront également représentés parmi les équipes autorisées à participer.

Les objectifs du concours sont très exigeants: les soumissionnaires doivent présenter des projets combinant une conception architecturale de grande qualité, d'excellents aménagements, des formes novatrices d'habitat, de vie et de commerce dans un bâtiment neutre en CO₂, en respectant les principes du «berceau au berceau», tourné vers une mobilité à la hauteur des enjeux de demain, le tout dans une approche susceptible d'améliorer le climat urbain.

La procédure ne pourra cependant être poursuivie que sous réserve d'approbation par le Souverain biennois lors des votations du 27 septembre 2020 de l'objet communal concernant le pôle de développement de la Gurzelen (<https://www.biel-bienne.ch/votations>).

Processus participatif en septembre

Des réponses seront données le samedi 5 septembre 2020, de 12h à 18h, quant à certaines questions restées en suspens lors de l'appel d'offres relatif au droit de superficie: la coopérative GURZELENplus convie les personnes intéressées à un «rallye» dans le quartier, afin qu'elles puissent découvrir comment le programme du concours entend répondre concrètement à trois problématiques centrales: «habitat et collectivité», «commerces», «vie de quartier, espaces extérieurs et interconnexion». Cette rencontre sera également l'occasion d'échanger avec des représentants et représentantes de la Ville de Bienne et de la Fondation Centre ASI.

La coopérative GURZELENplus publiera sur son site (www.gurzelenplus.ch) toutes les informations nécessaires à ce propos au plus tard d'ici la fin du mois d'août.

Prochaine étape: concours d'architecture

Si la population approuve en septembre prochain le projet municipal concernant l'octroi des terrains en droit de superficie, la procédure de concours débutera sans délai. Les premiers travaux préparatoires pour la phase de concours ont déjà été bouclés. Le délai d'inscription pour participer à la procédure débutera début septembre 2020. L'appel d'offres sera publié sur www.simap.ch, tandis que le site internet de la Ville de Bienne diffusera des renseignements complémentaires: <https://www.biel-bienne.ch/gurzelen>.

Le début du véritable concours d'architecture, après la préqualification, est prévu pour le mois de novembre de l'année en cours. Les résultats devraient être publiés au début de l'été 2021 et présentés au quartier dans le cadre d'une exposition publique.

Pour tout renseignement complémentaire:

Erich Fehr
Maire
T 032 326 11 01

Daniel Bachmann
Comité de la coopérative GURZELENplus
T 079 698 03 60